PROCES – VERBAL du BUREAU COMMUNAUTAIRE

du lundi 18 septembre 2023

DINAN AGGLOMÉRATION	PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION
	Séance du : lundi 18 septembre 2023

Le lundi 18 septembre 2023, à 16H30, le Bureau Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : mardi 12 septembre 2023

Nombre de membres en exercice : 17

Présents ce jour : 15 – Procurations : 0 – Voix délibératives : 15

Membres du Bureau présents : Arnaud LECUYER, Suzanne LEBRETON, Didier LECHIEN, Thierry ORVEILLON, Gérard VILT, Bruno RICARD, Marie-Christine COTIN, Alain JAN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Patrice GAUTIER, Laurence GALLEE, David BOIXIERE, Jérémy DAUPHIN, Ronan TRELLU

Membres du Bureau excusés, ayant donné procuration : /

Secrétaire de Séance : Suzanne LEBRETON

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

DB-2023-074 - Gestion des bâtiments – Casernes de gendarmerie situées à EVRAN (22630) et CAULNES (22350) – Renouvellement des baux et signature
Rapporteure : Madame Suzanne LEBRETON

ADMINISTRATION GENERALE

Délibération : DB-2023-074	Objet : Gestion des bâtiments – Casernes de gendarmerie situées à EVRAN (22630) et CAULNES (22350) – Renouvellement des baux et signature

Rapporteure : Madame Suzanne LEBRETON

Dinan Agglomération est devenue propriétaire des casernes de gendarmerie de Caulnes et Evran.

Celles-ci sont louées à l'Etat.

1- La caserne de gendarmerie de CAULNES

Elle a été construite en 1967 sur les parcelles cadastrées section AB numéros 382 et 383 d'une contenance totale de 3 125m². L'immeuble comporte :

- Cinq pavillons T5,
- Les locaux de services et techniques (comportant également 1 T5),
- Un bâtiment à usage de garage et stockage,
- Cour de service, stationnement et espaces verts,

Pour une surface de plancher totale d'environ 808 m².

Un bail a été consenti au profit de l'Etat, représenté par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), pour une période de neuf (9) ans à compter du 1er février 2014 avec un loyer annuel fixé à 41 847,46€, révisable triennalement. Le montant du loyer lors de la dernière révision, soit à compter du 1er février 2020, s'est établit à 43 500 €.

Le bail est arrivé à expiration au 31 janvier 2023. Il y a donc lieu de le renouveler.

Un projet de bail a été adressé par la DGFIP, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Localisation : 44, rue de Dinan 22350 CAULNES,
- Parcelles : AB 382 (981m²) et AB 383 (2144m²),
- Locaux concernés : locaux de service et techniques + logements,
- Durée : neuf (9) ans,
- Date de prise d'effet rétroactive : 1er février 2023,
- Loyer (annuel) : 46 987,97 euros,
- Révision du loyer : triennale.

2 La caserne de gendarmerie d'EVRAN

Elle a été construite en 1979/80 sur les parcelles cadastrées section AB numéros 165 et 166 d'une contenance totale respective de 1 703 m² et 2 043 m². L'immeuble comporte :

- Des locaux de services de 154 m² environ,
- 6 logements (un F1 et cinq F4) pour une surface de 502 m²

Un bail a été consenti au profit de l'Etat pour une période de neuf (9) ans à compter du 1er décembre 2013 avec un loyer annuel fixé à 32 967,00€, révisable triennalement. Le montant du loyer lors de la dernière révision, soit à compter du 1er décembre 2019, s'est établit à 35 162,11 €.

Le bail est arrivé à expiration au 30 novembre 2022. Il y a donc lieu de le renouveler.

Un projet de bail a été adressé par la DGFIP, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Localisation : 18, rue Ernest Gautier 22630 EVRAN,
- Parcelles : AB 165 (1069m²) et AB 166 (2686m²),
- Locaux concernés : locaux de service et techniques + 6 logements familiaux,
- Durée : neuf (9) ans,
- Date de prise d'effet rétroactive : 1er décembre 2022,
- Loyer (annuel) : 38 761,42 euros,
- Révision du loyer : triennale.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L.4111-1 et suivants, R.4111-1 et suivants,

Vu le Code civil,

Vu la loi n°89-462 du 6 juillet 1989,

Vu les arrêtés préfectoraux des 25 novembre 2016 et 30 décembre 2019 portant création et modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 septembre 2022 portant intégration de la commune de Beaussais-sur-Mer au sein de la Communauté d'agglomération Dinan Agglomération,

Vu la délibération n°CA-2020-053 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 27 juillet 2020 emportant délégation de pouvoir du Conseil Communautaire vers le Bureau Communautaire,

Considérant que Dinan Agglomération est propriétaire des casernes de gendarmerie situées à Caulnes et Evran,

Considérant que des baux de location ont été consentis au profit de l'Etat en 2013 et 2014, pour une durée de neuf (9) ans, arrivant ainsi à leur terme, il convient à présent de les renouveler,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

1. **Approuver** les termes des baux de location entre l'Etat et Dinan Agglomération concernant les casernes de gendarmerie situées à CAULNES et à EVRAN, dont les projets sont joints en annexes,

2. **Autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer lesdits baux, ainsi que tout acte utile à l'exécution de la présente délibération, aux conditions principales ci-dessus indiquées et notamment :

    - Caulnes :
        - Durée : neuf (9) ans,
        - Date de prise d'effet rétroactive : 1er février 2023,
        - Loyer (annuel) : 46 987,97 euros,

    - Evran :
        - Durée : neuf (9) ans,
        - Date de prise d'effet rétroactive : 1er décembre 2022,
        - Loyer (annuel) : 38 761,42 euros.

Délibération adoptée à l'unanimité

POUR
Arnaud LECUYER, Suzanne LEBRETON, Didier LECHIEN, Thierry ORVEILLON, Gérard VILT, Bruno RICARD, Marie-Christine COTIN, Alain JAN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Patrice GAUTIER, Laurence GALLEE, David BOIXIERE, Jérémy DAUPHIN, Ronan TRELLU
CONTRE

Séance levée à 16h45

DINAN AGGLOMÉRATION

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Feuille de signature du procès-verbal – Séance du 18 septembre 2023

La secrétaire de séance,	Le Président,
Madame Suzanne LEBRETON	Monsieur Arnaud LECUYER